

Stabulation libre à logettes avec aire de tétée compartimentée pour la production de veaux de lait sous la mère

Maîtrise des coûts de fonctionnement
Amélioration des conditions de travail



Description de l'exploitation et du cheptel

- 67 vaches dont 63 Blondes d'Aquitaine et 4 tantes* (2 Normandes et 2 Brunes)
 - Bâtiment mis en service en 1995
 - 52 ha SAU dont :
 - 46 ha de SFP
 - 6 ha de céréales (triticale)
 - 2,5 UMO (GAEC père - fils) + aide de la mère
- * Une tante est une vache nourrice de type laitier utilisée pour la complémentation lactée des veaux.

Petite région agricole

L'exploitation se trouve au Sud-Ouest du Tarn, dans la petite région du Lauragais.

- Elle est située sur une crête avec des versants Nord-Est et Sud-Ouest. Pente plus ou moins prononcée (5 à 30 %).
- Les sols de l'exploitation sont de nature argilo-calcaire (terreforts). Des affleurements calcaires apparaissent même par endroits.
- 285 m d'altitude et 730 mm de pluviométrie en moyenne.

Témoignage des éleveurs

Le choix de la stabulation libre à logettes et de ses aménagements a été influencé par :

- le manque de paille disponible sur l'exploitation,
- la dispersion du troupeau dans plusieurs bâtiments anciens et peu fonctionnels.

Le système de logettes me permet de réduire significativement la consommation de paille et de diminuer un peu la surface nécessaire par animal logé.

Toutes les vaches sont regroupées sous le même toit, ce qui facilite l'alimentation, la surveillance et la tétée.

Pour effectuer la tétée seule avec un maximum d'efficacité, j'ai imaginé un dispositif original : un espace de tétée compartimenté.

L'avantage est de pouvoir lâcher et faire téter un grand nombre de veaux en même temps (jusqu'à 20 veaux), grâce à l'alternance de cases à veaux et d'aires de tétée.



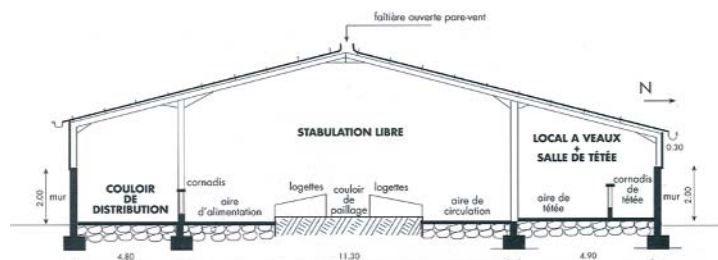
Le bâtiment en un coup d'œil

Stabulation libre à logettes avec aire de tétée compartimentée

- Bâtiment : 45 m x 21 m (soit une surface de 945 m²), hauteur au faîtage : 6,20 m, hauteur au point bas : 3,50 m.



Vue intérieure du bâtiment.



Vue du bâtiment en coupe (façade Est)



Vue des aménagements et équipements intérieurs.

Matériaux principaux

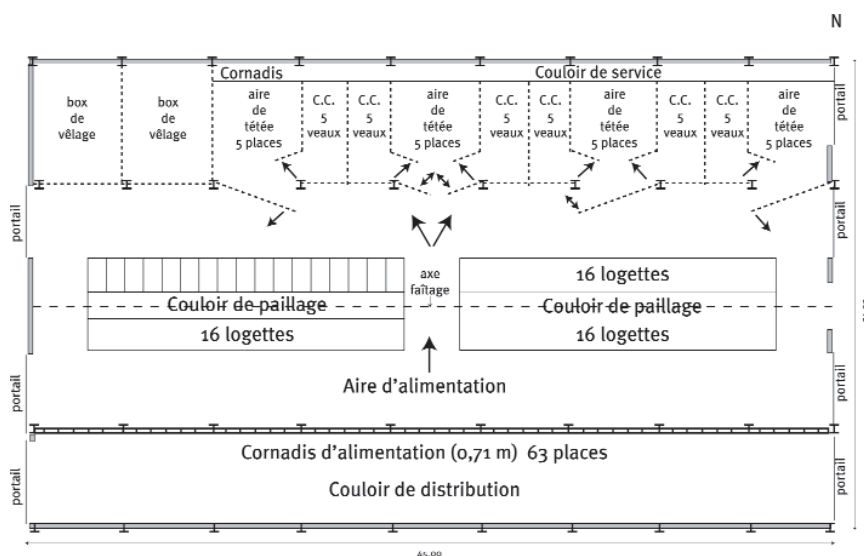
- Charpente : portique métallique de 11,30 m + 2 appentis d'environ 5 m.
- un soubassement de parpaings de 2,50 m surmonté d'un bardage en bois ajouré ou en tôles bac acier pleines. Le long-pan côté couloir de distribution n'est pas bardé en partie haute. En hiver, une rangée de balles de paille est mise en place pour protéger des courants d'air.
- Les portails sont habillés en tôles bac acier pleines.

Aménagement intérieur

Capacité du logement : 63 places au cornadis (9 travées de 7 places).

Ce bâtiment comporte 3 parties :

- La stabulation libre (508 m²) : logettes tête à tête sur deux rangées de 2 x 16 places chacune (1,90 m x 1,10 m). Le sol des logettes est en terre battue avec délimitation par une ceinture en béton de 20 cm de hauteur. L'accès des mères aux aires de tétée se fait par les couloirs de circulation entre les logettes ;
- L'aire de tétée (216 m²) : alternance d'aires de tétée (5 places de cornadis : 5 m x 4,80 m) et de cases collectives jumelées (2,5 m x 3,90 m) ;
- Deux box de vêlage sont installés à l'extrémité de l'aire de tétée (5 m x 4,90 m).
- Au milieu de l'espace de tétée, un plancher aménagé permet de stocker la paille (5 m x 4,90 m) et de pailler les veaux par gravité.
- Un couloir de 1 m devant les cases à veaux et les aires de tétée pour la complémentation des vaches et la surveillance des veaux.



Aspects du bâtiment

- Toiture en tôles fibro-ciment gris avec 36 tôles translucides (soit 5 % de la surface).
- Bardage en tôles bac acier de couleur blanche ou cannelle (pignon Est).
- Bardage en bois de pin de couleur naturelle (long-pan Nord).



Le confort des animaux

Les logettes sont paillées régulièrement ce qui permet d'avoir des mamelles propres pour la tétée (photo 5).

Le bâtiment est lumineux et bien ventilé sur les deux longs-pans et par la faîtière pare-vent.

Sur les aires de tétée, les cornadis sont espacés de 1,30 m (installations modulables) pour faciliter le passage des veaux entre les vaches nourrices (photo 4).

Une brosse murale est installée dans l'une des allées (photo 3).



Brosse murale.



Cornadis de tétée.



Logettes paillées.

Le travail de l'éleveur

Le dispositif de tétée compartimentée est utilisable pour des troupeaux de taille conséquente (à partir de 50 vaches) avec réalisation de la tétée par une personne seule.



Des veaux à la tétée sur l'une des aires modulaires.

Des cases à veaux sont disposées en alternance avec des aires de tétée. Les veaux sont lâchés case par case dans chacun de ces espaces clos et autonomes et tètent librement. Deux services de tétée sont nécessaires par module (aire de tétée 5 places entre 2 cases à veaux de 5 places chacune) : un pour la case de droite et un pour celle de gauche.



Système de fermeture rapide des cases.



Caméra pivotante installée au fond de la stabulation libre.

La gestion des effluents

Les stalles d'alimentation et l'aire de circulation autour des logettes sont raclées tous les 2 jours en période hivernale.

Le fumier très mou est stocké sur une plateforme d'égouttage (15 m x 15 m) avec stockage des jus en fosse à lisier non couverte (100 m³).

Les jus d'égouttage sont évacués vers cette fosse par des trappes.

Les coûts du bâtiment

- Estimation du coût global : 60 500 € HT (valeur 1995) soit 950 € HT par vache suitée, comprenant :
 - Structure et bardage : 39 000 € HT (63 % du coût total)
 - Aménagements intérieurs : 18 000 € HT (28 %)
 - Caméra : 3 050 € HT
 - Stockage déjections : 5 500 € HT (9 %)
 - À noter la part d'autoconstruction estimée à 1 000 heures et comprenant tous les travaux, excepté terrassement et charpente.
- Coût de fonctionnement indicatif : 22 tonnes de paille pour les 4 mois d'hivernage + occupation partielle du bâtiment le reste de l'année.



Commentaires des éleveurs

Le travail d'astreinte est de 5 heures par jour. Ce temps comprend l'alimentation, l'entretien des logettes, la tétée biquotidienne et les soins aux génisses.

Pour effectuer la mise aux normes du logement des veaux, il a été nécessaire de modifier la disposition des cases à veaux et de la salle de tétée. En effet, la place supplémentaire nécessaire pour les cases ne permettant pas de conserver une salle de tétée classique, un dispositif de tétée innovant a été imaginé et mis en place.

Si c'était à refaire...

J'aurais conçu un bâtiment plus grand pour y loger également les génisses.

De plus, j'aurais installé le plancher de stockage de la paille plus haut de manière à pouvoir passer avec le tracteur pour nettoyer mécaniquement l'espace de tétée et les cases à veaux.

Avis des conseillers bâtiments

- Le bâtiment est très fonctionnel et l'utilisation de l'espace a été optimisée.
- Les aménagements intérieurs pour les veaux ont été conçus dans un souci d'économie tout en respectant les règles de mise aux normes et le bien-être animal.
- Les logettes de conception ancienne ne respectent pas les recommandations dimensionnelles actuelles tant en longueur qu'en largeur (à déterminer en fonction du gabarit des animaux). On pourrait fortement les améliorer en supprimant la barre frontale, en posant un arrêtoir au sol à environ 180 cm de l'arrière de la logette et en avançant la barre au garrot. Le sol en terre battue doit être rechargé s'il est creusé.
- La protection du long-pan par des bottes de paille est une solution économique mais qui doit être bien gérée par l'éleveur (doivent être laissées en permanence toute la période froide).

Pour en savoir plus...

Cette fiche a été réalisée par **M. Francis ROUSSEAU** et **Mlle Amélie AZAM**

Tél. 05 55 87 09 01 - Email : civo@veausouslamere.com - web : www.veausouslamere.com

Comité Interprofessionnel "Veau Sous La Mère", 1 boulevard d'Estienne d'Orves, 19100 BRIVE

L'ensemble des fiches du réseau est consultable et téléchargeable sur les sites internet de

- la Chambre Régionale www.cra-mp.org
- l'Institut de l'Élevage www.inst-elevage.asso.fr

Le réseau des Bâtiments Innovants de Midi-Pyrénées est animé par les Chambres d'Agriculture de la région, le GIE Promotion de l'Élevage et l'Institut de l'Élevage (site de Toulouse).

Cette fiche a été réalisée avec le concours financier du Cas DAR.

Septembre 2006

